 **EQUI DRESS’AIN**

 **Challenge Epreuves Club et Poney**

Objectifs

 Il a pour objectif de développer la pratique du dressage Club et Poney dans le département de l’Ain.

 Règlement général

**1. Préambule :**

- Le Comité départemental de l’Ain organise un circuit de concours dénommé : **« EQUI DRESS’AIN »**

Ces compétitions sont mises en œuvre dans une ambiance conviviale par le Comité Départemental d’Equitation de l’Ain en partenariat avec les Clubs organisateurs pour les cavaliers de niveaux Club et Poney.

Elles visent les catégories :

- Poney 2 Grand Prix, Poney 1 Grand Prix et Poney Elite Grand Prix.

- Club 3 Grand Prix, Club 2 Grand Prix, Club 1 Grand Prix et Club Elite Grand Prix.

**2. Règlements Généraux :**

- cf. documents FFE.

**3. Obligation des participants :**

**3-1 Équidés :**

Ces épreuves sont ouvertes aux chevaux et poneys qualifiés (cf. Règlement Concours Club).

**3-2 Cavaliers :**

a) Le cavalier doit posséder une licence FFE Club 2024 valide émanant d’un Centre Équestre domicilié dans l’Ain, et disposant d’un enseignant (DE, BPJEPS) pour les catégories club et poney.

b) Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poney dans la même épreuve, les moyennes seront établies par couple cavalier-équidé.

c) Un couple cavalier-équidé ne peut pas être classé dans 2 catégories différentes. Dès lors qu’il est classé dans une catégorie supérieure, il peut participer dans une catégorie inférieure sans pouvoir figurer au classement final.

d) En cas de dédoublement d’une épreuve dite « Challenge », il y aura enregistrement de deux classements distincts dans le classement du Challenge.

e) Sur l’ensemble de la structure d’accueil de la compétition, le cavalier et le coach se doivent d’être bienveillants et dans le respect de l’intégrité morale et physique de son équidé et de ses concurrents.

Si cette obligation n’est pas respectée le cavalier se verra éliminé du Challenge.

**4. Obligations du Club Organisateur :**

• Inscrire dans son programme les épreuves types « Challenge »

• Affichage du Classement précédent (fourni par le CDE à l’organisateur) ;

• Les résultats doivent IMPÉRATIVEMENT être transmis au SIF le lundi suivant la compétition .

• Informer le SIF dans l’avant programme (DUC) et dans la rubrique « Infos Détaillées »

**MENTIONNER OBLIGATOIREMENT** les éléments suivants :

- Challenge EQUI DRESS’AIN

- Nature des épreuves (Club 1GP, Poney 2 GP, etc…),

- Officiels Fédéraux : Président du Jury et juges référencés sur le site www.rhonealpesdressage.com

- Commissaire au Paddock : il est fortement conseillé de prévoir un chef de paddock pour veiller au bien-être des équidés, veiller au bon respect du règlement et annoncer le timing des cavaliers, afin d’assurer le bon déroulement du concours.

- Les horaires prévisionnels et tous renseignements utiles et pratiques pour les cavaliers (service Médical & Vétérinaire) le jeudi avant la compétition.

**5. Obligations du CDE Ain :**

• Il donnera au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage.

Lors de la remise des prix finale :

• Le CDE de l’Ain mettra en place une dotation spéciale pour les 3 premiers du classement général Club Elite, Club 1, Club 2, Club 3, Poney Elite, Poney 1 et Poney 2

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, se reporter au règlement FFE de la discipline de l’année en cours. Pour les autres cas, le Président du CDE de l’Ain et le responsable de la Commission de Dressage pourront prendre avis auprès de techniciens de la discipline avant de prendre une décision. La décision est sans appel.

**6. Classement final et remise des prix :**

Le Challenge EQUI DRESS’AIN se joue sur 10 concours pour les épreuves Clubs & Poneys.

* 10/12/2023 Bourg-en -Bresse (SEB) **\* circuit départemental**
* 11/02/2024 Gex (Sports Equestres de Belle Ferme) **\* circuit départemental**
* 24 et 25/02/2024 Neuville les Dames (Team Ecurie Bellecour) **DUC TARDIVE**
* 13 et 14/04/2024 Bourg-en-Bresse (Team Ecurie Bellecour et Association Equestre de dressage de la Bresse)
* 21/04/2024 Le Paviot Sandrans (Les Cavaliers d'Epona)
* 12/05/2024 Bourg-en -Bresse (SEB) **\* circuit départemental**
* 26/05/2024 Bourg-en-Bresse (Fleur Chappe)
* 2/06/2024 Courmangoux (Espace Cheval) **\* circuit départemental**
* 16/06/2024 Grilly (Les écuries du Bois Clos) **\* circuit départemental**
* 22 et 23/06/2024 Gex (Sports Equestres de Belle Ferme)

Un classement par couple (cavalier/équidé) est établi par cumul des moyennes obtenues sur les épreuves Grand Prix du circuit et RLM.

Un coefficient 2 sera appliqué pour toutes les épreuves Grands Prix des concours labellisés ainsi que sur toutes les épreuves RLM du challenge EQUI DRESS’AIN.

 Pour les couples club et poney au cumul des 5 meilleurs classements, une participation minimum à 4 étapes est requise pour prétendre au classement du Challenge EQUI DRESS’AIN.

En cas d’ex-æquo, ce sera le cumul des moyennes qui départagera les concurrents. Les trois premiers cavaliers du classement général de chaque série « Challenge EQUI DRESS’AIN » seront récompensés par une dotation spécifique offerte par le CDE 01 et ses partenaires.

Remise des prix :

La participation à la cérémonie de remise des prix est obligatoire.

La Remise des Prix aura lieu lors de l’assemblée générale du CDE 01 le 30 novembre 2024. Toute absence ou tenue non conforme fera perdre le bénéfice du classement, flots, plaques, cadeaux, dotations au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement. La tenue doit être identique à celle du concours. (Article 9.3 du règlement des compétitions dressage).

Fait à …………………………………………. le …………………………….

Signature du CDE de l’Ain :

* Responsable de la commission Dressage : Amélie DUDU 06 99 55 61 28 mail : duduamelie@gmail.com
* Pour le CDE : Florence MARTIN 06 85 01 18 03 mail : cde01@ffe.com